

# Les Marocains peuvent entrer en Tunisie sur simple présentation de la CIN

Désormais les citoyens des pays du Maghreb, exception faite de ceux de la Libye, n'auront plus besoin de passeports pour entrer en Tunisie. Ils y accéderont sur simple présentation de leur carte d'identité aux services douaniers. C'est ce qu'a déclaré jeudi dernier Abdellah Triki, secrétaire d'Etat chargé des Affaires maghrébines, arabes et africaines à l'agence de presse TAP, précisant que cette décision prendra effet dès le début du mois de juillet prochain.

Cette mesure, a-t-il rappelé, a été prise en application des accords bilatéraux signés durant les années soixante avec les différents pays maghrébins et notamment avec le Maroc en 1964.

Le fait que le Royaume ait donné un contenu concret à cet accord a mis la Tunisie en porte-à-faux, a-t-il ajouté, puisque 20.000 demandes de réciprocité ont été déposées auprès du ministère tunisien des Affaires étrangères par des résidents marocains expatriés qui s'estiment lésés par la non application des accords

bilatéraux les concernant.

L'opérationnalisation de l'accord maroco-tunisien de 1964 s'inscrit également dans l'optique de la tenue du prochain Sommet de l'UMA prévu en octobre prochain à Tunis, comme en atteste le fait que M. Triki ait rappelé que le non-Maghreb fait perdre à son pays 2 points du PIB, soit l'équivalent de 40.000 créations d'emplois. Ce sont là des signes encourageants, faut-il le souligner, de la conscience collective concernant l'urgence de remettre le projet maghrébin sur les rails et de trouver les solutions idoines à même de mettre fin à la lenteur du processus institutionnel y afférent ainsi qu'aux dysfonctionnements.

Les interrogations concernant le "coût du non - Maghreb" qui ne font qu'alimenter les discours tant des officiels que des ONG depuis belle lurette s'inscrivent donc dans une optique de relance du processus et de ses mécanismes.

# Les Marocains peuvent entrer en Tunisie sur simple présentation de la CIN

*Suite de la première page*

Ceci d'autant plus que la faiblesse du commerce inter-maghrébin (4% du volume des échanges), les restrictions à la liberté de circulation des personnes, des biens et des services, le retard à la mise en application de certains accords maghrébins nécessitant au demeurant de l'actualisation, et en un mot : au retard mis au parachèvement de ce projet d'espace commun intégré, vecteur pouvant mener au plein emploi des jeunes, au commerce et à la libre entreprise, sont patentés.

La privation du PIB annuel des pays maghrébins de 2 à 3% paraît très plausible pour certains. Et notamment pour l'actuel secrétaire général de l'UMA qui avait rappelé à l'occasion d'un séminaire consacré à la question que l'édification de l'UMA que certains experts ont même avancé le chiffre de 5% avec l'augmentation du volume annuel des échanges maghrébins hors pétrole de 800 millions de dollars et de 1,6 milliard de dollars en y incluant ce produit.

Le prochain Sommet de l'UMA ne manquera pas de se pencher sur cette question et, d'après les déclarations des responsables tunisiens et marocains, il prendra des mesures « courageuses » pour remédier à cela.